

2022

**104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE**

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

QUELLES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES BUDGETS DU BLOC COMMUNAL EN 2022 ET 2023 ?

Nathalie BRODIN

Responsable du Département finances et fiscalité locales de l'AMF

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE

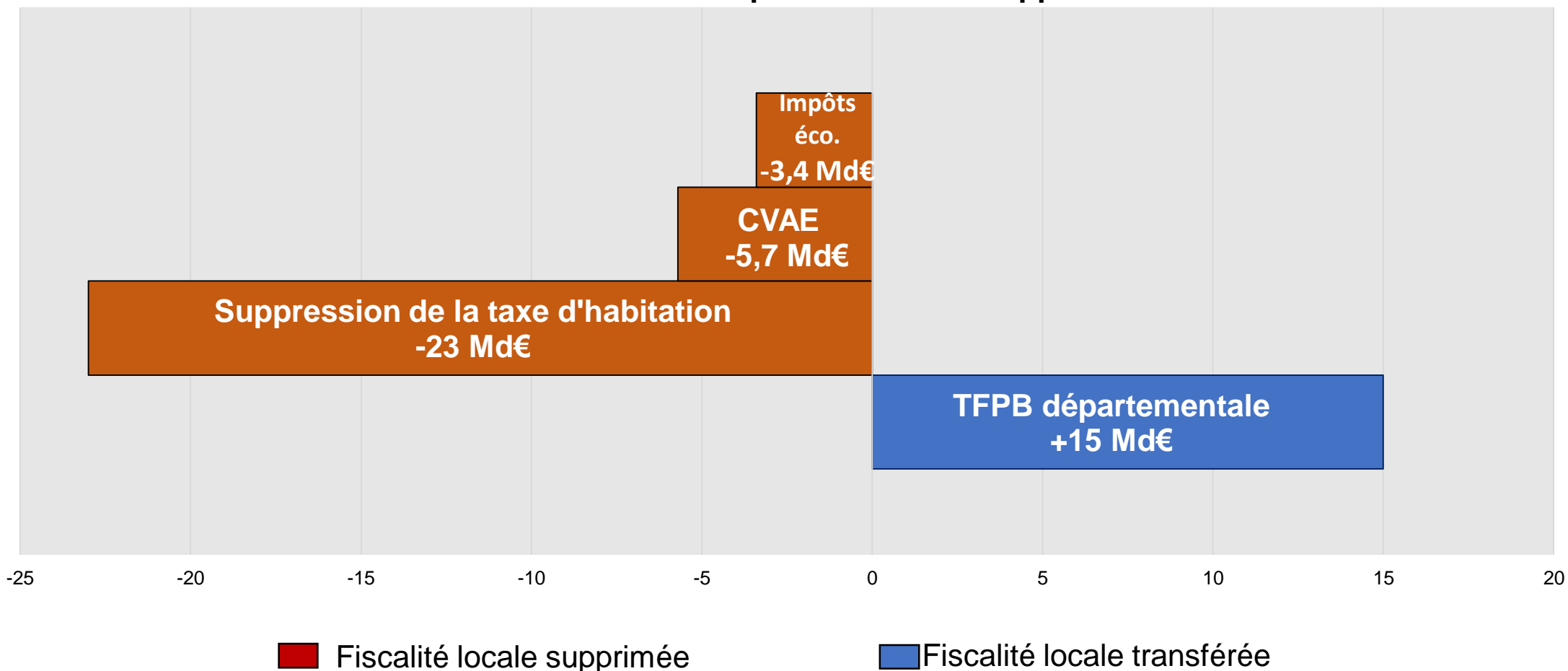


ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

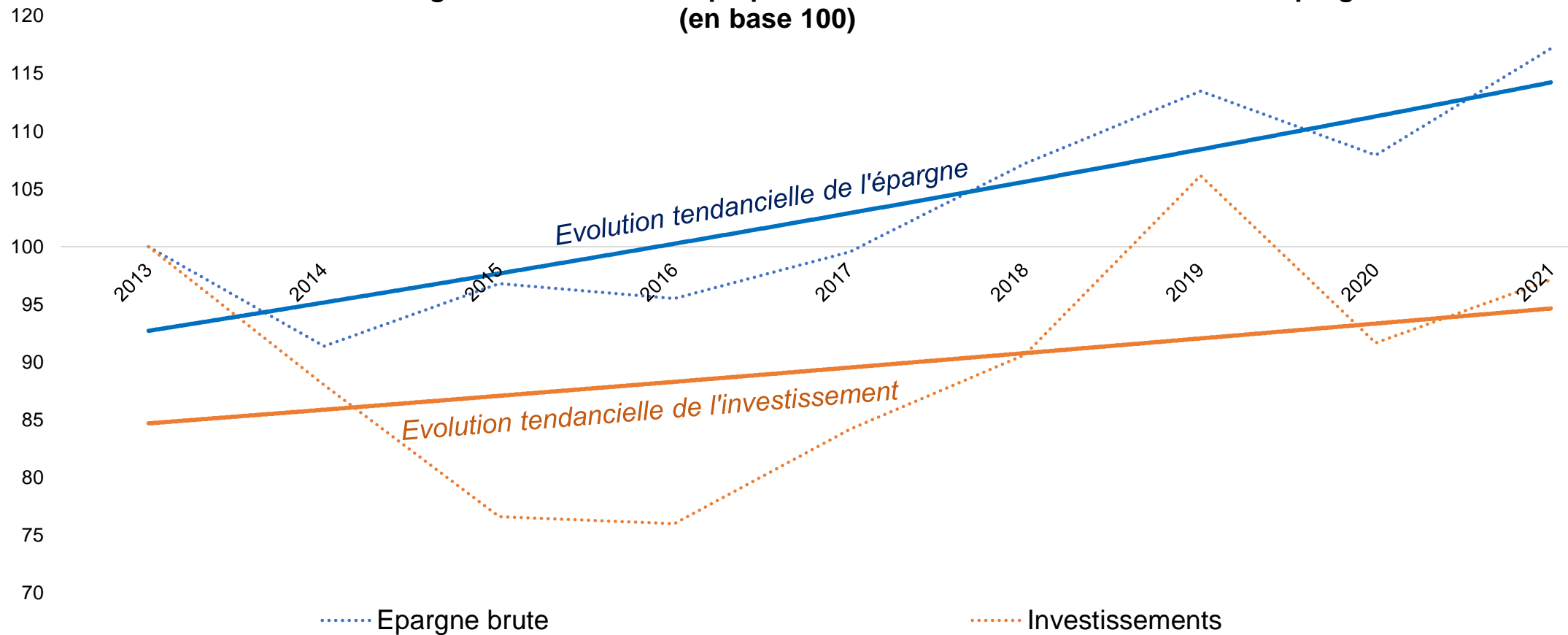
**Un nouveau modèle
économique de construction
des budgets locaux conditionne
les équilibres financiers**

La réduction continue du levier fiscal change le modèle économique

Suppression du levier fiscal sur 11,4 Md€ de recettes : 3,4 Md€ d'impôts économiques et 8 Md€ de TVA en compensation de la suppression de la TH



La réduction des marges de manœuvre implique une attention renforcée au niveau d'épargne (en base 100)



Un nouveau modèle économique de construction des budgets locaux : la réduction progressive du levier fiscal et des marges de manœuvre impliquent une attention renforcée au niveau d'épargne pour faire face aux aléas. **L'équilibre des finances du bloc communal en 2022 et les perspectives pour 2023 sont aussi le résultat de ce changement de modèle économique.**

A noter que l'adossement croissant des recettes locales à la conjoncture économique affaiblit en outre le rôle contra cyclique des communes et des EPCI pour soutenir l'offre de services à la population et la résilience de l'économie.

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Les évolutions attendues en 2022

Une hausse des dépenses de fonctionnement nettement plus élevée qu'en 2021

Le retour de l'inflation. Sur un an, selon l'estimation de l'INSEE, les prix à la consommation augmentent ainsi de 6,2 % en octobre 2022, après +5,6 % le mois précédent, dont +19% d'augmentation des prix de l'énergie et +11% pour les produits alimentaires.

Le retour de l'inflation pèse plus particulièrement sur le poste des achats et charges externes qui correspondent aux dépenses de consommation intermédiaire, aux achats de biens non stockables (eau, énergie), etc. Ce poste représente en effet près d'un quart des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire d'environ 1,2 Md€ pour le bloc communal. S'ajoutent le maintien de la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2022 (GIPA), la revalorisation du bas des grilles indiciaires de la catégorie C, etc.

Les intérêts de la dette augmentent dès 2022 pour les nouveaux emprunts.

Ces hausses de dépenses ont été partiellement contenues par l'optimisation de l'offre de services à la population (révision des plages horaires d'accès aux équipements publics, fermetures temporaires, etc.). Il faut s'attendre aussi à une moindre évolution des subventions en fonctionnement.

Evolution des recettes de fonctionnement en 2022

La revalorisation des bases fiscales s'est élevée à 3,4% et s'applique à environ trois quarts des bases (locaux des particuliers et locaux industriels de la TFPB).

Taux de fiscalité : en 2022, plus de 80% des collectivités ont maintenu leur taux et plus de 15% l'ont augmenté.

CVAE : le produit 2022 subit encore les impacts de la crise sanitaire puisque le produit de CVAE 2022 encaissé par les collectivités locales correspond à la CVAE acquittée par les entreprises en 2021, à laquelle s'ajoute la régularisation 2020.

Le produit des tarifs devrait retrouver une évolution normale par rapport aux années 2020 et 2021 marquées par les confinements.

Pour les EPCI, l'augmentation de la fraction TVA compensatoire de la perte de la TH serait de plus de 5%.

L'objectif de maintien de l'épargne devrait être atteint avec, toutefois, une évolution nettement plus faible qu'en 2021.

Investissements 2022

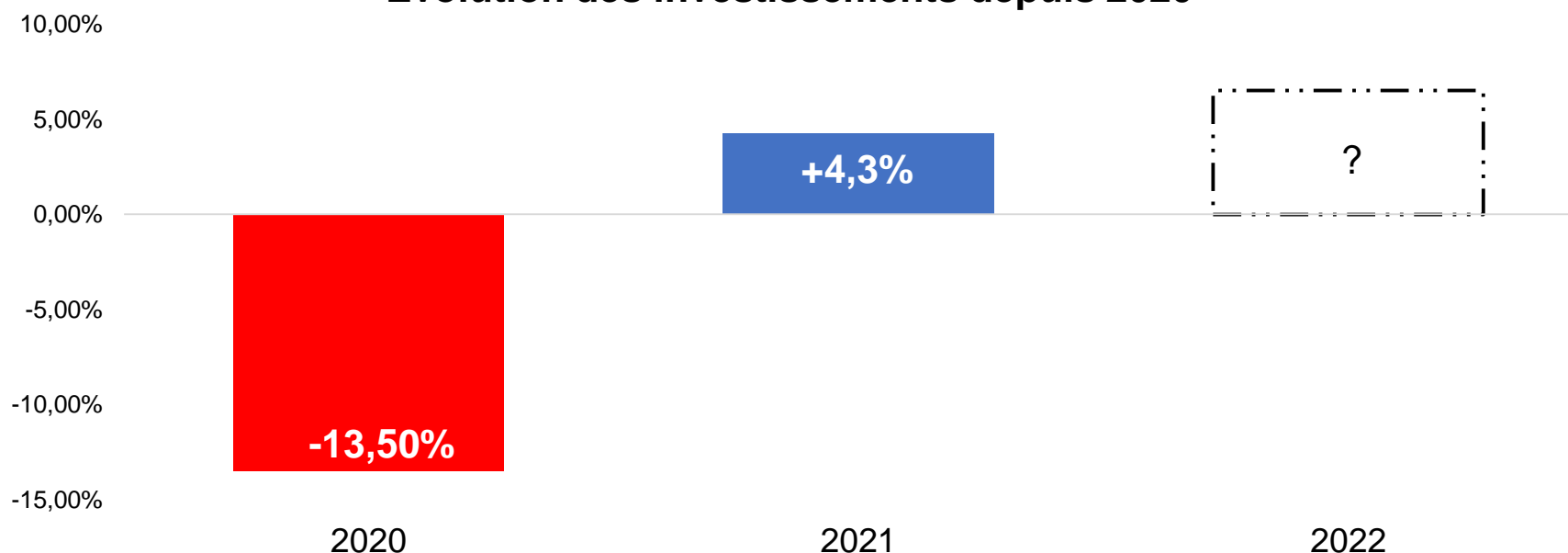
Une hausse attendue en raison :

- des effets report des investissements non réalisés en 2020
- de l'effet prix qui conduit à une augmentation faciale des montants

A contrario, l'inflation a conduit à renégocier à la baisse tous les marchés publics.

Au total, 2022 devrait enregistrer une progression des investissements **mais** qui, ajoutée à la hausse de 2021, ne comblerait pas la baisse de 2020.

Evolution des investissements depuis 2020



20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Les perspectives 2023

Un effet de ciseaux attendu en 2023

Les recettes de fonctionnement 2023

- **Revalorisation annuelle des bases fiscales** à hauteur de l'IPCH de novembre 2022, estimée autour de 7% et un effet taux probablement plus important qu'en 2022. A noter qu'avec la suppression de 23 Md€ de TH et de 1,8 Md€ de TFPB pour les locaux industriels les propriétaires restent gagnants.
 - **Incertitude sur la compensation CVAE 2023** : 500 M€ de manque à gagner sur la compensation, répartis via une dotation exceptionnelle qui n'assurerait pas, à ce stade de la discussion du PLF, une compensation intégrale pour chaque collectivité prise individuellement.
 - **Hausse de 320 M€ de la DGF du bloc communal** dont + 200 M€ sur la DSR, + 90 M€ sur la DSU et + 30 M€ sur la dotation intercommunalité. Toutefois, cette hausse de 1,7% est très inférieure à l'inflation.
 - **Amortisseur électricité : prise en charge, au-delà d'un certain seuil, d'une partie des factures d'électricité des collectivités.** La facturation directe à l'État, par les fournisseurs, de la partie compensée, soulagera la trésorerie des collectivités. Toutefois, l'efficacité du dispositif dépendra de ses conditions de mise en œuvre.
 - **Les filets de sécurité de la LFR 2022 et du PLF 2023 atteindront-ils leurs objectifs ? Les collectivités les plus fragiles en sont exclues.** En effet, celles dont le potentiel financier est très faible et qui auraient enregistré une forte baisse de leur épargne brute, de 20% par exemple, ne sont pas éligibles. Pour ces collectivités, une baisse de 20% de l'épargne est pourtant plus difficile à surmonter que pour une collectivité qui aurait certes perdu 25% de son épargne brute, mais dont le potentiel financier est plus important. **Les effets des filets de sécurité sont lents** et interviennent un an après la réalisation de la dépense avec la publication des comptes administratifs.
- La croissance contrainte des dépenses en 2023** en raison du maintien de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêts prévue à des niveaux élevés jusqu'en 2025. Il en est de même pour la hausse des dépenses de personnel : les 1,2 Md€ supplémentaires ne sont pas ponctuels et sont désormais une composante du montant des dépenses de fonctionnement.

Les investissements, variable d'ajustement en 2023?

La réduction du montant d'épargne affecté au financement de l'investissement.

Cela pourrait d'ailleurs empêcher de mobiliser les dotations de l'Etat. Ainsi, les dotations d'investissement seront-elles consommées ?

La poursuite de l'inflation renchérit le coût des investissements.

Les nouvelles hausses des taux d'intérêts probables en 2023 conduisent à revoir à la baisse les plans de financement jusqu'à la fin du mandat. L'emprunt finance en effet environ un tiers de l'investissement.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement a des effets pervers sur l'investissement. Un investissement génère des frais de fonctionnement d'autant plus importants que l'investissement réalisé nécessite des recrutements (exemple : crèches où les frais de personnel peuvent représenter jusqu'à 30% du montant de l'investissement).

L'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement conduit ainsi mécaniquement à devoir renoncer à certains investissements pour respecter la contrainte, et plus particulièrement à ceux en lien direct avec l'offre de services à la population, plus consommateurs en frais de fonctionnement.

20
22

104^e CONGRÈS
DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ
DE FRANCE

PARIS | 21-24 NOVEMBRE



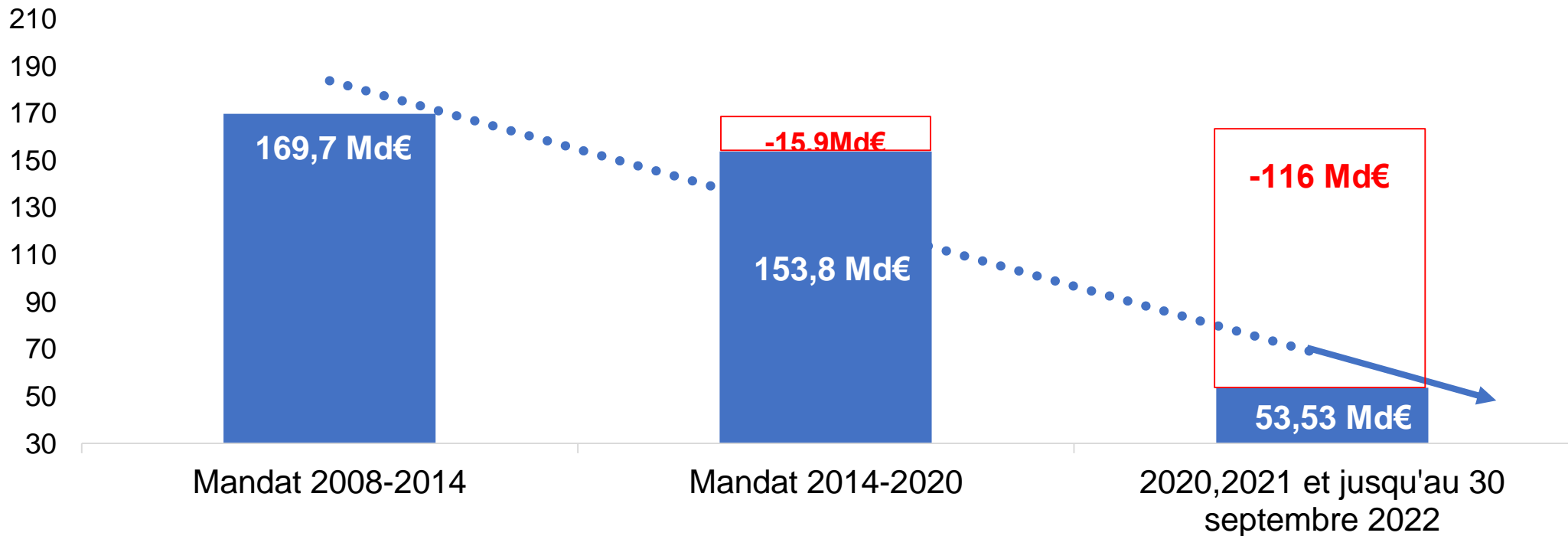
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Que peut-on conclure?

Depuis 2014, chaque mandat municipal est marqué par de fortes restrictions imposées aux communes et aux EPCI.

La poursuite de l'inflation prévue jusqu'en 2025. Même si l'inflation se stabilise, les prix ne retrouveront pas en moyenne leur niveau d'avant crise ce qui conduit dès à présent, à revoir à la baisse tous les programmes d'investissement.

La baisse des dépenses d'équipement depuis 2014 est-elle devenue structurelle (Md€)?



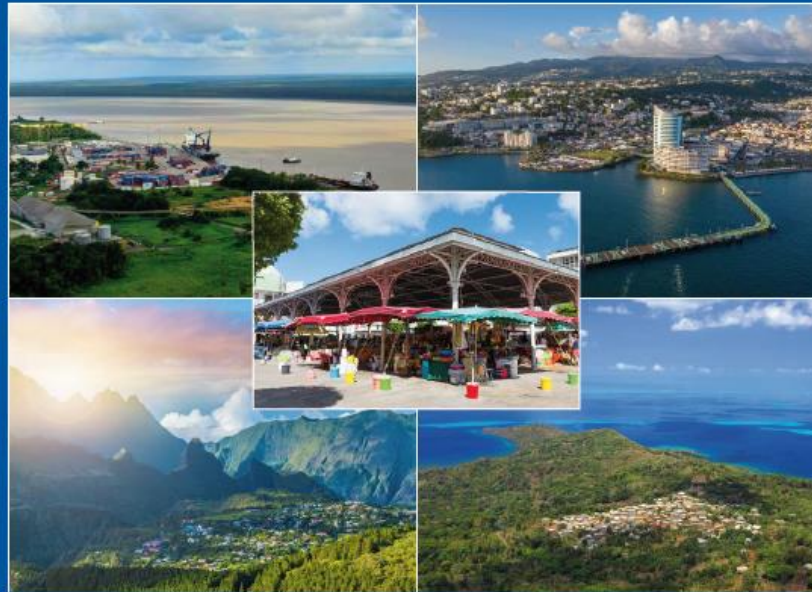
Comme chaque année, l'AMF réalise l'analyse financière des comptes des communes et des intercommunalités de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de La Réunion.

Cinq analyses ont ainsi réalisées pour les communes et les EPCI de chacun de ces départements.

Ces analyses sont illustrées par les interviews des élus des cinq départements d'outre - mer.

ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI

de Guadeloupe, Guyane, Martinique,
Mayotte et La Réunion



NOVEMBRE 2022

Comment ont évolué les ressources des communes et intercommunalités dans chacun de ces départements suite à la crise sanitaire ?

Quel est l'impact de la réforme de la fiscalité locale de 2021 sur les recettes de fonctionnement des collectivités d'Outre-mer ?

Comment a évolué l'investissement ?